

# Le CBE Actu'

La lettre d'information du Comité de Bassin d'Emploi du Val de Seine

Décembre 2006 - N° 7

## Le mot du Président

2006 restera une année de transition pour le CBE.

Si nous avons consolidé nos outils d'aide à la création d'entreprises, c'est pour que nous nous positionnions comme un opérateur incontournable au regard des différentes structures mise en place par les collectivités territoriales et locales (Maison de l'Emploi, Agence de Développement Economique, Communauté de Communes, Pépinière et Hôtel d'Entreprises).

Nos objectifs de l'année ont été globalement tenus. Un chiffre à retenir : 30 entreprises ont été créées au cours de l'année. Ces bons résultats ne doivent pas masquer quelques difficultés de structures consécutives au départ de notre Directeur. Nous mettons tout en œuvre pour que ce départ soit pour vous le plus transparent possible.

Nos projets 2007, être prêt pour répondre à un environnement en perpétuelle évolution.

**L'équipe du CBE se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux 2007**

Le Président,  
Daniel SALVARY

**Pôle création d'entreprises**  
**Nouvel interlocuteur** : M. Habib ZRIR au 01 30 04 11 82

**PFIL Val de Seine Initiatives**  
**Nouvelle animatrice** : Melle Carole FORESTIER au 01 30 04 11 51

## Les évènements

### Pépinière & Hôtel d'Entreprise

aux Mureaux et à Ecquevilly. Les travaux de la pépinière d'entreprises des Mureaux (huit ateliers et trente bureaux) ont débuté cet été en même temps que ceux de l'hôtel d'entreprises d'Ecquevilly. Ces nouveaux locaux qui seront situés en zone franche pourront permettre aux futures entreprises de bénéficier d'exonérations fiscales ou sociales sous certaines conditions. Ouverture prévue 2ème semestre 2007. Pour toutes informations contacter le CBE.

### [www.cbe-valdeseine.org](http://www.cbe-valdeseine.org)

Notre site, nouvelle charte graphique, une palette d'outils à votre disposition.

**S'implanter en Val de Seine** : Bourse aux locaux, hôtel d'entreprises et pépinière d'entreprises de notre territoire, un outil d'aide au démarrage détaillé (diagnostic d'implantation, contact, ...) une fiche descriptive pour chaque offres immobilières.

**Créer son entreprise** : PFIL Val de Seine Initiatives (prêt à taux zéro), PASS Entreprendre, les aides à la création, formation/Atelier ... une mine d'information pour mener à bien son projet de création d'entreprise.

**Recruter CVThèque** : Vous y trouverez également les dernières mesures d'aide au recrutement, 2 nouveautés dans les perspectives de l'évolution de la CVThèque, le fascicule Curriculum Vitae sur notre site et possibilité de le recevoir par mail. (faire la demande par mail [h.camara@cbe-valdeseine.org](mailto:h.camara@cbe-valdeseine.org) ou par tél 01 30 04 11 81). Une autre nouveauté, déposer une offre d'emploi en ligne, celle ci sera traitée par nos services et diffusée auprès de nos partenaires à l'emploi.



**Développer son entreprise** : Annuaire des entreprises sur 26 communes de la région, n'hésitez pas à vérifier et/ou modifier vos données, celui-ci est consulté régulièrement par les entreprises. Pour toutes modifications de vos données, demandez vos identifiants par mail [a.henry@cbe-valdeseine.org](mailto:a.henry@cbe-valdeseine.org) ou par tél 01 30 04 11 75. Vous y trouverez aussi les aides au développement, régulièrement mises à jour. Evènements et actualités viennent compléter cet outil.

### Rencontre nationale du réseau des Comités de Bassin d'Emploi

le 13 décembre 2006 à Paris «Cap15», était organisée la première rencontre nationale du réseau des Comités de Bassin d'Emploi, sous la présidence de Bernard Perrut, député du Rhône et président du comité de liaison des bassins d'emploi et de Paul-Edmond Medus chef de mission du développement de l'emploi et des compétences de la sous-direction des mutations économiques. Cette journée était articulée autour d'ateliers et de tables rondes sur le thème « du dialogue social territorial de quoi parle-t-on ? »

Environ 350 participants se sont exprimés sur ce thème au combien d'actualité mais aussi complexe dans son approche. A cette occasion, nous avons pu mesurer les disparités dans le fonctionnement des CBE mais néanmoins quelques points communs dans ce que peut apporter une structure CBE en terme de valeurs ajoutées :

- se faire une place (acteur qui aide)
- porter des actions innovantes (bourse à l'emploi, journées de la création)
- donner du mouvement (maison de l'emploi)

Cette journée intéressante dans son approche, dans sa diversité et dans sa convivialité sera reconduite en 2007.

**Salons et événements • INTERGRAPHIC à Paris du 16 au 18 Janvier 2007** Salon des fournisseurs et prestataires des industries graphiques • **SALON DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE DE L'ETUDIANT à Paris du 19 au 21 Janvier 2007** • **COMITES D'ENTREPRISE à Paris le 23 Janvier 2007** 6ème édition du Salon National des Comités d'entreprises • **SALON DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE DE L'ETUDIANT à Paris du 19 au 21 Janvier 2007** • **SALON DES ENTREPRENEURS à Paris du 31 Janvier au 02 Février 2007** 3 jours de rencontres et d'échanges pour valider ou finaliser votre projet de création, reprise ou développement d'entreprise • **PROFINANCE à Paris du 08 au 12 Février 2007** Le salon de recrutement dans les secteurs de l'assurance, de la banque, de la finance et du conseil. •

## Les dernières brèves

### SOCIAL

**L'ancienneté s'apprécie à la date d'envoi de la lettre de licenciement.** La rupture du contrat se situe à la date d'envoi de la lettre de licenciement pour la détermination des droits du salarié licencié. Voilà une grande étape dans la sécurisation juridique du licenciement ! Désormais, l'ancienneté du salarié s'apprécie à la date d'envoi par l'employeur de la lettre recommandée, et non plus à la date de sa réception par le salarié.

**L'interdiction de fumer sur les lieux de travail pourrait être renforcée.** Le durcissement du régime juridique relatif à l'usage du tabac dans les lieux de travail « est une urgente nécessité », selon la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics, dont le rapport a été adopté à l'unanimité le 3 octobre. Cette mission prône le renforcement de la législation au plus tard le 1er septembre 2007 par le biais d'un décret. Cette mission s'est appuyée sur six tables rondes et des auditions des représentants d'organisations patronales et syndicales, d'associations de lutte contre le tabagisme et de représentants du ministère de la Santé.

**Nouveau statut collectif pour les Etam du BTP.** Deux nouvelles CCN des Etam – employés, techniciens et agents de maîtrise – du bâtiment et des travaux publics ont été conclues. Elles entreront en application au début du mois qui suivra leur extension. Leur négociation s'est achevée le 12 juillet 2006, les partenaires sociaux ayant la faculté de les signer jusqu'à la fin du mois de septembre. La CCN du bâtiment, dont la classification est plus ancienne, a finalement été conclue par la délégation patronale et par deux fédérations syndicales (CFTC et FO), celle des travaux publics par l'ensemble des partenaires sociaux, à l'exception de la CGT.

**Les offres de reclassement doivent être adressées au salarié par écrit.** Un écrit et rien d'autre ! Conformément à la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, l'employeur qui envisage de licencier un salarié pour motif économique doit lui adresser des offres de reclassement « écrites et précises ». La Cour de cassation se prononce pour la première fois sur la portée de cette exigence d'une offre écrite dans un arrêt du 20 septembre 2006 : en l'absence d'offre écrite et précise, l'employeur ne peut être considéré comme ayant rempli son obligation de reclassement.

### EMPLOI - MESURES

**Le contenu des conventions de stage précisé.** Un décret fixe désormais les dispositions réglementant les stages effectués en entreprise, prévues par la loi sur l'égalité des changes. Ce décret entérine « la charte des stages étudiants en entreprise » conclue le 26/04/06 entre les ministres délégués à l'emploi et à l'enseignement supérieur, les représentants patronaux, les représentants des établissements d'enseignements supérieur et trois organisations d'étudiants. Ce

dispositif vise à sécuriser la pratique des stages et à lutter contre les abus. Une convention tripartite de stage sera obligatoirement signée entre le représentant de l'établissement dans lequel est inscrit le stagiaire, le représentant de l'entreprise et le stagiaire. Des conventions de stage, soit notamment : la définition des activités confiées au stagiaire, les dates de début et de fin de stage, la durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire, le montant de sa gratification, la liste des avantages offerts par l'entreprise, le régime de protection sociale du stagiaire, les conditions de son encadrement, les conditions de délivrance d'une attestation de stage, ... Aucune convention de stage ne peut être conclue pour remplacer un salarié en cas d'absence, de licenciement ou de suspension d'un contrat de travail ou ne peut être utilisée dans le cadre de l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité ou pour occuper un emploi saisonnier. Liaisons sociales 01/09/2006.

### Précisions sur les modalités de déduction du salaire du conjoint du chef d'entreprise.

La loi de finances pour 2005 a modifié les modalités de déduction du bénéfice imposable des salaires versés au conjoint du chef d'entreprise marié sous un régime communautaire. Une instruction fiscale précise les modalités d'imposition et de déduction des salaires versés au conjoint de l'exploitant individuel, de l'associé d'une société en nom collectif ou du commanditaire d'une société en commandite simple. <http://alize.finances.gouv.fr/dgiboi/boi2006/5FPUB/textes/5f2206/5f2206.pdf> - Source : Instruction fiscale n°201 du 7 décembre 2006, BOI 5F-22-06

### JURIDIQUE

**Le retour du RES -** Discrètement, le dispositif de la Reprise de l'Entreprise par les Salariés (RES) fait son retour après sa suppression en 1997. Effectivement, le RES est réintroduit dans le projet de loi pour le développement de la participation et de l'actionariat, adopté définitivement le 14 décembre 2006. Avec cette nouvelle mouture, on revient au principe originel de RES, celui de 1984, qui constituait un véritable outil de transmission de l'entreprise. Mieux encore, la nouvelle version du RES est encore plus approfondie et se montre encore plus incitative pour les salariés. Les conditions pour bénéficier d'un crédit d'impôt seront allégées. Le seuil de détention des droits de vote par les salariés dans le holding est assoupli. Les droits de vote attachés aux actions ou aux parts de la société nouvelle doivent être détenus par au moins quinze personnes, si l'entreprise compte 50 salariés et plus. Sinon, la proportion doit représenter 30 % de l'effectif. Mais la principale innovation réside dans le fait que les fonds communs de placement d'entreprises (FCPE) pourront nouer des pactes d'actionnaires dans les entreprises non cotées en bourse. Les FCPE pourront ainsi servir au rachat progressif des titres de l'entreprise en question. Avec ce projet de loi, l'ambition du gouvernement est claire : favoriser et faciliter la reprise de toutes les entreprises.

## Quelques sites Web

<http://www.oseo.fr>

Donne aux entrepreneurs (porteurs de projets, créateurs d'entreprises, responsables de PME) de multiples informations et services en matière de création, d'innovation, de développement et de transmission

<http://www.cfe-metiers.com>

Déclaration en ligne d'entreprises artisanales

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr>

Minefi au service des entreprises simplifie leurs rapports réguliers avec les administrations économiques et financières, facilite leur recherche d'information et de première réponse à leurs questions

<http://www.net-entreprises.fr>

Déclarations sociales aux organismes de protection sociale

<http://www.tpe-pme.com>

Site de l'entreprise et de ses conseils

<http://www.apce.com>

Agence pour la création d'entreprise

<http://www.anvar.fr>

Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche (Oséo Anvar)

### Presse économique

<http://www.lesechos.fr>

<http://tout.lemonde.fr>

<http://www.latribune.fr>

### Organismes sociaux

<http://www.anpe.fr>

<http://www.espace retraite.tm.fr>

<http://www.retraites.gouv.fr>

<http://www.leportaildelainformation.fr>

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr>

<http://www.urssaf.fr>

## Agenda

1er semestre 2007

Petit déjeuner à thème

Formation à la création d'entreprise

6ème édition de la journée à la création d'entreprise

Bourse à l'emploi

Assemblée générale